

Communiqué

AUDIENCE AVEC LE MINISTRE DAVID AMIEL

- La CGT Finances a été reçue par le nouveau ministre des Comptes publics, David Amiel.

À cette occasion, nous avons dénoncé le sous-effectif chronique dont souffre l'ensemble des administrations du ministère, qui provoque une dégradation du service rendu et des conditions de travail.

Nous avons rappelé qu'à part une petite parenthèse, les salaires sont gelés depuis des années, et qu'il est nécessaire, en plus de la revalorisation indiciaire, de reconnaître les qualifications acquises par les personnels en mettant en place un plan ministériel de qualifications digne de ce nom.

Nous avons demandé que les fonds issus de la vente (que la CGT a combattue) de nos résidences de vacances soient rapidement utilisés pour la rénovation des résidences restantes, comme cela avait été promis. En effet, plus le temps passe, plus les factures flambent, limitant d'autant les capacités d'intervention.

Nous avons réaffirmé notre opposition aux conditions de la mise en place de la Protection sociale complémentaire au ministère, conditions qui rendent caduques, de notre point de vue, l'accord signé par l'ensemble des organisations syndicales. Le choix d'une start-up dont le modèle économique est basé sur la spéculation est un choix inique, s'appuyant sur une notation du ministère incompréhensible.

De même, en prévoyance, sous le masque de la GMF, c'est bien à un assureur que le ministère a confié notre protection.

Résultat, comme nous le craignons : des services qui ne sont pas à la hauteur, un fonds de soutien aux enfants ayant-e-s droit sous-doté et une majorité de collègues n'ayant pas souscrit d'option en prévoyance, et donc non bénéficiaires de l'indemnité pour perte de traitement et de salaire.

Nous avons informé le ministre Amiel que la CGT a écrit au ministre Lescure afin de lui demander audience au sujet de la situation de la DGCCRF, alors qu'un projet de réorganisation territoriale est en cours.

La CGT a remis sur la table ses demandes :

- d'une sortie de la CCRF de la Réforme de l'administration territoriale de l'État ;
- d'un plancher de 7 agent-e-s minimum par département, comme préconisé par un rapport sénatorial ; du recrutement de 50 agent-e-s au Service commun des laboratoires et du maintien de tous les domaines d'analyse ;
- d'un plan de qualification dérogatoire de C en B dans le cadre de la disparition de la catégorie C ;
- de la prise de contrôle des prix des carburants en s'appuyant sur l'expertise de la CCRF, afin de limiter la spéculation et de garantir à la population l'accès à une énergie bon marché.

La CGT est intervenue sur la situation à la DGFIP, qui a vu 38 000 postes supprimés depuis sa création, et cela continue !

Ces suppressions dégradent les conditions de travail et d'encadrement.

Le taux de suicides est le double à la DGFIP que dans la population générale, et le plan d'action 2025-2027 de la direction générale ne s'attaque pas aux causes, mais est axé sur la prévention individuelle.

La CGT a alerté sur l'agacement à la DGDDI, alors que le Président Macron a annoncé un plan massif pour la douane sans aucune traduction en termes d'effectifs.

Alors que le besoin de douane est partagé et reconnu, seuls 10 % des ciblage sont effectivement contrôlés. Il nous faut plus d'agent-e-s, mieux payé-e-s et reconnu-e-s par des mesures de carrière.

La CGT a demandé au ministre une intervention pour mettre un terme au plafonnement des recettes à l'Institut de la propriété industrielle. Il faut sauver l'INPI, mis en danger par la décision prise en 2021 de plafonner ses recettes en deçà de ses dépenses. Alors que le budget de l'établissement est excédentaire depuis plusieurs années, cette décision a entraîné un siphonnage des réserves et génère une situation impactant très fortement l'INPI et ses agent·e·s dans l'accomplissement de leurs missions.

C'est pourquoi nous avons demandé au ministre de mettre un terme à ce dispositif mortifère consistant à plafonner les recettes de l'institut.

Nous avons demandé la création de formations spécialisées de site dans les cités administratives, qui sont des sites interministériels. Nous avons donc sollicité le ministre pour qu'il intervienne auprès de son homologue du ministère de l'Intérieur, car les cités administratives sont placées sous l'égide des préfets.

Enfin, la CGT a alerté sur la dégradation générale du dialogue social, et plus particulièrement à la DGFiP et à la DGDDI, où de moins en moins de points sont soumis au vote des représentant·e·s des personnels : les instances deviennent de simples lieux d'information sans possibilité de faire évoluer les projets.

Le ministre :

- a donné son accord pour tenter l'expérimentation de formations spécialisées de site sur 2 ou 3 cités administratives ;
- a reconnu qu'il y a un écrasement des grilles indiciaires, mais que la résolution de ce problème s'avère difficile dans le contexte budgétaire ;
- s'est félicité de la remontée des taux de promotion [alors que c'est un retour aux taux largement insuffisants de 2025] ;
- a confirmé qu'il ne peut pas y avoir de plan douane massif sans moyens ;
- s'est félicité du maintien du budget de l'action sociale ;
- nous a informé·e·s travailler avec le ministère des Affaires étrangères pour la PSC des agent·e·s à l'étranger. La CGT a alerté sur les difficultés rencontrées par les collègues du MAE depuis la mise en place de la PSC obligatoire ;
- a réaffirmé que la mission de la CCRF est bien une mission « bercyenne » de garantie de l'ordre public économique.